

Un radiologue violeur dans l'ombre de Le Scouarnec

Alors qu'il exerçait comme chirurgien viscéral à Quimperlé (Finistère), Joël Le Scouarnec, dont le procès débute ce lundi à Vannes, couvrait un confrère radiologue. Ce dernier a été condamné dans le Finistère.

Enquête

Sa cliente avait 16 ans. Elle était l'une des 32 victimes du radiologue Mohammed Frehat, coupable de viols et agressions sexuelles lors d'exams médicaux, en 2005 et 2006 à l'hôpital de Quimperlé (Finistère). Dans son cabinet, à Quimper (Finistère), M^e Stéphanie Duroi, spécialisée dans les violences sexuelles et intrafamiliales depuis plus de vingt ans, fait le lien entre l'affaire Mohammed Frehat et le procès pour pédophilie, hors-norme, de l'ancien chirurgien digestif Joël Le Scouarnec. Il s'ouvre ce lundi, pour quatre mois, devant la cour criminelle départementale du Morbihan, à Vannes.

En 2004, les deux soignants se rencontrent dans le petit hôpital de Quimperlé (Finistère). Frehat exerce comme unique radiologue de 2002 à 2006, Le Scouarnec du 4 octobre 2004 à juillet 2007. C'était avant de travailler à l'hôpital de Jonzac, en Charente-Maritime, où il sera condamné en décembre 2020 à 15 ans de réclusion criminelle pour une première série d'agressions sexuelles sur quatre enfants, dont une voisine et deux nièces.

« Comme à son habitude, Frehat a voulu faire une échographie pelvienne de ma cliente alors que ça n'a rien à voir avec le kyste aux ovaires suspecté par le généraliste, retrace M^e Duroi. Il n'a pas demandé l'autorisation, comme l'exige la loi, à sa mère qui attendait dans la salle d'attente. Il ne faisait pas preuve de dévouement comme l'implique la profession de médecin, mais de dévoiement (action de détourner quelqu'un du droit chemin,

N.D.L.R.) »

En mai 2005, deux premières patientes déposent plainte contre le radiologue. Mais elles sont classées sans suite. « Un expert ayant estimé que le discours des deux plaignantes n'était pas suffisamment solide, précise l'avocate. Elles seront remises au dossier, plus tard, et reconnues comme victimes. »

La direction de l'hôpital somme au radiologue de ne plus pratiquer de mammographies et d'échographies les portes fermées, ni seul comme il le fait. En vain. Une infirmière hospitalisée aux urgences émet un signalement. Les plaintes de patientes pour des viols et des agressions sexuelles déguisées en examens médicaux se multiplient : il y en aura 28 pour la seule période de 2005-2006.

L'alerte sans suite d'un psychiatre

En 2006, le psychiatre Thierry Bonvalot, président de la commission médicale de l'hôpital, alerte le directeur, André Labat (aujourd'hui décédé). Le psychiatre prévient aussi le Conseil de l'ordre et partage ses doutes avec des personnes ressources de l'hôpital. « J'ai appris la condamnation de Joël Le Scouarnec à quatre mois de prison avec sursis pour détention d'images pédopornographiques, en 2005, par le tribunal de Vannes, nous avait confié, en 2020, Thierry Bonvalot, dont une facette de l'activité de psychiatre était précisément de s'occuper d'agresseurs sexuels. Joël Le Scouarnec avait aussi défendu de manière inappropriée un collègue (le radiologue Mohammed Frehat, N.D.L.R.) qui faisait l'objet de plaintes. »

Après avoir peiné et attendu plusieurs mois pour l'obtenir, le Conseil de l'ordre signale la condamnation à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la Ddass, devenue l'Agence régionale de santé (ARS). « J'avais été catégorique sur le fait que Joël Le Scouarnec était dangereux et ne devait plus opérer, martelait le psychiatre. Je n'ai eu aucun retour. J'ai dit que cela ne me semblait pas possible, ni adapté de le surveiller tout le temps. »

« L'art de couvrir un confrère avec des points communs »

« Thierry Bonvalot souhaite parler à Mohammed Frehat, qui se trouvait alors dans le bureau de Joël Le Scouarnec, recontextualise M^e Duroi. Le psychiatre demande au radiologue de modifier sa pratique. Ce dernier lui répond qu'il fait ce qu'il veut et Joël Le Scouarnec signifie au psychiatre que la façon de travailler de Mohammed Frehat ne le regarde pas. Le 23 mai 2006, une dame de 77 ans se plaint de sa séance de radiologie auprès de son médecin. Il en réfère au directeur, qui demande à Mohammed Frehat de ne réaliser certains actes médicaux qu'en présence d'une infirmière. Mais là encore, rien ne change », poursuit M^e Duroi.

« Le 1^{er} juin 2006, une commission de conciliation réunit la dame, sa fille, le directeur de l'hôpital et Joël Le Scouarnec. Ce dernier estime que les actes du radiologue peuvent se justifier. Mais le directeur interdit à Mohammed Frehat de réaliser des échographies et mammographies. Une enquête interne aboutit à un dépôt de plainte du directeur. »



L'hôpital de La Villeneuve, à Quimperlé, où le chirurgien digestif Joël Le Scouarnec et le radiologue Mohammed Frehat ont travaillé et couvert leurs déviances mutuelles de 2004 à 2006.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le 7 juin 2006, Le Scouarnec confirme aux gendarmes « que les méthodes du radiologue sont autorisées s'il veut affiner son diagnostic. Tous les experts affirmeront le contraire lors de l'enquête. C'est l'art de couvrir un confrère avec des points communs », tempête l'avocate.

Le même mois, l'hôpital suspend le radiologue de ses fonctions. Qu'à cela ne tienne : Mohammed Frehat effectue des remplacements dans la région. Comme Joël Le Scouarnec, il habite dans le proche Morbihan avec sa femme et leurs deux enfants : Frehat est père de deux filles, Le Scouarnec de trois garçons.

Il fuit en Algérie le dernier jour de son procès

Le 25 juin 2007, le radiologue est

incarcéré au centre pénitentiaire de Ploemeur (Morbihan). Il sera placé sous contrôle judiciaire, à sa demande, le 11 avril 2008 jusqu'à son procès, du lundi 17 au vendredi 21 juin 2013, devant la cour d'assises du Finistère, à Quimper.

Après avoir toujours nié en bloc, le jeudi 20 juin, le radiologue fait des demi-aveux sous forme de *mea culpa*. Mais toujours pas de menottes. Le lendemain, dernier jour d'audience, Mohammed Frehat est absent. La nuit précédente, sa voiture a été flashée dans la banlieue de Nantes (Loire-Atlantique). Le lundi 24 juin, il prend un ferry près de Cadix, en Espagne. Direction Oran, sa ville natale, en Algérie. Un mandat d'arrêt est délivré, mais il reste introuvable.

Le 6 mars 2015, il est condamné par contumace (en son absence) à

18 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Finistère. « Après une commission rogatoire internationale, un juge d'instruction d'Oran le défère le 4 avril 2017, révèle M^e Stéphanie Duroi. Il était redevenu radiologue dans une clinique d'Oran et a été poursuivi pour viol d'un mineur de moins de 16 ans et attentat à la pudeur. Il a de nouveau nié, affirmant que le directeur a monté une cabale contre lui alors qu'il a exercé dans plusieurs hôpitaux de France « sans aucun problème ». »

Une information judiciaire est ouverte. Mohammed Frehat, 67 ans aujourd'hui, a de nouveau été placé sous contrôle judiciaire. « Depuis, plus rien », constate l'avocate.

Pierre FONTANIER.

Ces maraîchers sont à la rescousse de la vanille

Alors que la production de vanille n'a cessé de baisser à La Réunion, depuis les années 2000, avec le réchauffement climatique, une nouvelle vient de naître dans les Côtes-d'Armor.

La coopération n'était pas si évidente que ça. Et pourtant... Quand ces trois producteurs de Prince de Bretagne, ont eu, en 2019, cette « idée folle » de produire de la vanille dans leurs serres, une première en France, ils ont dit pourquoi pas.

« Chez nous, beaucoup ont vu ça d'un très mauvais œil. C'était comme du vol », convient Willy Boyer, président, depuis 2006, de la coopérative de vanille de Bras-Panon, commune de La Réunion et terre de « l'or noir ». Là-bas, la vanille se produit « avec le cœur » de génération en génération depuis plus de cent ans.

« Mais on ne peut pas empêcher les gens de faire ce dont ils ont envie », poursuit celui, venu, en cette fin février, découvrir les gosses entre Camlezh et Plouha (Côtes-d'Armor).

D'une tonne à... 13 kg

Aujourd'hui, les 150 membres de sa coopérative produisent 60 % de la vanille comestible dans le département d'outre-mer, bercé par un climat chaud et humide.

En 2022, les Bretons, en déplacement à plus de 9 000 km d'ici, ont d'ailleurs voulu reproduire cet environnement spécifique. « Une mauvaise idée », reconnaissent-ils, trois ans après. « Le climat breton — et sous serre — va tout aussi bien à la vanille, qui supporte l'humidité et une température de 18-20 degrés », assure Pierre Guyomar, l'un des trois produc-

teurs bretons.

De leur voyage, ils ont tout de même rapporté des savoirs « au sujet de la transformation des gosses notamment », ajoute l'agriculteur de Camlezh. Début 2025, ceux qui sont encore à leurs débuts produisent déjà plusieurs centaines de kilogrammes dans les Côtes-d'Armor, vendus à un peu moins de 9 € la gousse.

Mais ce 19 février, c'est la coopérative réunionnaise qui est venue voir les miracles de la costarmoricaine. Parce qu'aujourd'hui, chiffres à l'appui, leur vanille est en danger avec l'accélération du changement climatique. Les 150 Outre-marins produisent 15 à 20 tonnes par an, contre 60 dans les années 1960. Un taux instable et qui décroît. Floris Courtois sait de quoi il parle. En 2020, il récoltait une tonne à lui tout seul. Aujourd'hui, c'est 13 kg.

« Du gagnant-gagnant »

Avec une culture en sous-bois, verrouillée par une Indication géographique protégée (IGP), « on est extrêmement dépendant des températures, du soleil, du taux d'humidité dans l'air », explique Willy Boyer.

Ces dernières années, il a fait tantôt trop chaud, tantôt trop froid, les pluies ont été moins nombreuses, mais plus denses, déstabilisant l'orchidée qui offre ces fleurs et plus tard cet « or noir ». Alors, se déplacer auprès de la coopérative des Maraîchers d'Armor, à Paimpol, c'est l'occasion d'appren-



Gilbert Brouder, président des Maraîchers d'Armor, et Willy Boyer, président de la Coopérative de Bras Panon, sur l'île de La Réunion, ensemble, à Paimpol.

PHOTO : OUEST-FRANCE

dre les techniques bretonnes « sur les modes de production sous serres ». « Il faut qu'on augmente notre production, et pourquoi pas, mettre en place à Bras-Panon un centre technique sur le modèle de la station expérimentale de Pleumeur-Gautier » d'où sont sorties les gosses bretonnes, appuient les Réunionnais. « C'est vraiment du gagnant-gagnant. »

Parmi les visiteurs, Yohann Maillot, technicien réunionnais, doit d'ailleurs

rester jusqu'à fin février en Côtes-d'Armor « pour emmagasiner un maximum d'informations » avant de repartir sur l'île. Mais de là à dire que des Bretons ou des îliens offrent la meilleure vanille, il y a encore un pas.

La réponse pourrait être donnée ce mardi, au Salon de l'agriculture, à Paris, où les deux produits s'affrontent au concours général agricole dans la même section.

Léa COUPAU.

Un chef d'entreprise en examen pour meurtre

Samedi, un patron a été mis en examen pour meurtre en état d'ivresse et placé en détention provisoire. Il aurait volontairement écrasé un homme.

Faits divers

La qualification judiciaire est assez rare. Mise en examen pour meurtre en état d'ivresse avancé. C'est pourtant ce qu'a retenu, samedi en fin de journée, un juge d'instruction rennais à l'encontre de Cédric Rochereuil, 46 ans, patron d'une entreprise de menuiserie au Rheu ; près de Rennes (Ille-et-Vilaine). Après cette décision, il a été placé en détention provisoire.

Jeudi, ce chef d'entreprise passe une bonne partie de la journée dans un restaurant situé dans la périphérie rennaise avec Gérald Gallenne, 54 ans, lui aussi chef d'entreprise.

Comme le confirme le parquet de Rennes, les deux hommes consomment beaucoup d'alcool. Vers 20 h, ils décident de quitter les lieux. Gérald Gallenne tente de dissuader

son ami de prendre le volant de son puissant véhicule. Mais Cédric Rochereuil n'écoute pas. Il monte dans son véhicule et démarre. Son ami se met alors devant le véhicule pour l'empêcher de quitter les lieux. Le conducteur roule et va écraser son ami devant des témoins. La victime décèdera peu de temps après de multiples fractures et traumatismes.

L'automobiliste décidera, quelques minutes plus tard, de prendre la fuite. Il parcourt plusieurs kilomètres et va s'accrocher sur un rond-point à Bréal-sous-Montfort. Les gendarmes, qui avaient le signalement du véhicule en fuite, font le rapprochement avec l'accident du Rheu et interpellent le conducteur qui sera placé en garde à vue.

Samuel NOHRA.

Du pain sur la planche pour les paysans bio

Les paysans bio débattent, mercredi, près de Loudéac, des moyens de sécuriser l'avenir avec des prix plus stables et rémunérateurs.

Trois questions à...

Pierre Rozé, référent Grandes cultures Agrobio.



En Bretagne, on cultive en bio du blé meunier, du sarrasin, de l'orge brassicole, du colza... La filière est en crise ?

Elle traverse une période critique. Comme toutes les filières biologiques, les grandes cultures ont connu un retournement du marché.

Quand nous avons décidé, il y a quelques années, avec mon associé, d'étendre notre activité aux grandes cultures, l'agriculture était à son apogée, avec des bons rendements et des prix plutôt élevés. Mais en un an, après des années d'équilibre, les prix se sont effondrés. Par exemple, le prix du colza, qui dépassait 900 € la tonne en 2022, a été divisé par deux l'année suivante.

Vous voulez faire passer un message ?

Nous sommes face à des marchés

très instables et nous subissons de fortes fluctuations, en particulier pour les producteurs qui sont en filière longue, par rapport au circuit-court d'un paysan boulanger, par exemple. Ils ne veulent plus être la variable d'ajustement. En 2024, le blé meunier a subi des écarts de prix, avec une centaine d'euros de moins à la tonne par rapport à 2023. En parallèle, à cause des mauvaises récoltes de l'été dernier, les collecteurs ont eu recours à l'importation pour remplir les silos. Or, nous avons les atouts en Bretagne pour cultiver des produits de qualité, dans le respect de l'environnement. C'est ce que demande la société. Mais il faut nous soutenir.

Qu'espérez-vous de la rencontre régionale prévue ce mercredi ?

Des opérateurs de collecte nous feront part de leurs retours d'expérience. Nous voulons travailler avec eux pour avancer, sécuriser la filière, avec plus d'engagement sur les prix. Le rôle du producteur est d'être un bon technicien, dans un contexte incertain, celui de la météo. Il doit au moins avoir l'assurance d'être bien rémunéré pour son travail.

Recueilli par Laurent LE GOFF.

La Bretagne en bref

Grièvement blessé après avoir été éjecté de sa voiture

Un homme a été grièvement blessé dans un accident de la route, hier, à 9 h, à Loc-Eguiner près de Landivisiau (Finistère). Le véhicule a fait une sortie de route au lieu-dit Kerbellec. Aucun autre véhicule n'est en cause.

Selon les témoignages recueillis sur place par les gendarmes de Landerneau, deux hommes se trouvaient à bord, comme l'indiquaient nos confrères du *Télégramme*. L'homme grièvement blessé est né en 1975. Il a été éjecté du véhicule. Il s'agirait probablement du conducteur. Il a d'abord

été héliporté à l'hôpital de Landerneau, avec l'hélicoptère du Samu, *Tonnerre 29*, avant d'être transportée à l'hôpital de La Cavale-Blanche à Brest, par la route. Selon les témoins, ces deux hommes étaient a priori alcoolisés. Ils auraient importuné des joggeuses peu de temps avant l'accident. À l'arrivée des secours, le deuxième homme avait quitté les lieux de l'accident. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances de l'accident et retrouver le deuxième occupant du véhicule.

Deux bagadou remportent le championnat de 4^e catégorie

Après Brest (Finistère) début février, le championnat national des bagadou se poursuivait à Vannes (Morbihan), hier, avec la 4^e catégorie. Organisée par la fédération des bagadou Sonerion, la compétition réunissait 27 groupes venus de toute la Bretagne, répartis en deux poules.

Le bagad Quic-en-Groigne de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) repart victorieux de la première poule et le bagad Men Ru de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) remporte la seconde,

pour la deuxième année consécutive. Chaque groupe a présenté une suite musicale inspirée du terroir de Loudia Rennais Haute-Bretagne, une région riche en danses et airs traditionnels.

Pour de nombreux jeunes musiciens présents, le championnat de 4^e catégorie était l'occasion de se produire en public, mais aussi « un prétexte pour se retrouver entre copains », assure l'un d'eux. On n'est pas là pour le résultat. »